

# Décision du Conseil municipal au sujet des taxes applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018

## I. Taxe de base annuelle

### Particuliers :

- Taxe initiale : CHF 115.00 par ménage et par an ;
- taxe complémentaire : CHF 20.00 par personne supplémentaire et par an.

### Entreprises – administrations - commerces - bureaux - artisans – industries :

#### Catégorie I :

- Taxe de base : CHF 150.00

#### Catégorie II :

- Taxe de base : CHF 350.00

#### Catégorie III :

- Taxe de base : CHF 550.00

#### Catégorie IV Cafés :

- **Cafés-restaurants**, selon patente :

CHF 15.00 par m<sup>2</sup> de surface de plancher principale  
CHF 3.00 par m<sup>2</sup> de surface de plancher annexe  
mais au maximum CHF 1'300.00

- **Hôtels, selon patente :**

CHF 15.00 par m<sup>2</sup> de surface de plancher principale  
CHF 3.00 par m<sup>2</sup> de surface de plancher annexe  
CHF 18.00 par lit  
mais au maximum CHF 1'300.00

## II. Taxe variable annuelle

### Particuliers :

Taxe au sac : de CHF 0.95 pour un sac de 17 litres  
de CHF 1.90 pour un sac de 35 litres  
de CHF 3.40 pour un sac de 60 litres  
de CHF 6.20 pour un sac de 110 litres

### Entreprises :

Taxe au sac : de CHF 0.95 pour un sac de 17 litres  
de CHF 1.90 pour un sac de 35 litres  
de CHF 3.40 pour un sac de 60 litres  
de CHF 6.20 pour un sac de 110 litres

Taxe au poids : de CHF 400.00 par tonne

Arrêté par le Conseil Municipal en séance du 13 décembre 2017.  
Entrée en vigueur : le 1er janvier 2018.